Conseil d'administration Caen Normandie Développement
Procès-verbal
Séance du 15 novembre 2022

Date de convocation : 08.11.2022

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le 15 novembre 2022 à 18h.

Quorum : Le conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins un quart plus un de ses membres ayant voix délibérative sont présents ou représentés. Le conseil d'administration étant composé de 28 membres, le quorum est fixé à 8 membres présents ou représentés

Présents : 8 membres
Serge BOUFFARD, Jean-Pierre DUBORD, Jean FERGON, Franck GUEGUENIAT, Dominique GOUTTE, Christophe LOYER, Marc MAOUCHE, Mickael MARIE.

Absents représentés **:** 6 membres
Houssem ASSADI, Joël BRUNEAU, Nathalie DONATIN, Amandine FRANÇOIS GOGUILLON, Eric JOAN, Béatrice TURBATTE.

Absents excusés **:** 8 membres
Romain BAIL, Philippe BISSAY, Marc LECERF, Myriam MOUCHEL LETELLIER, Amedi NASSER, Marc POTTIER, Lionel RIVOIRE, Rodolphe THOMAS.

14 membres étaient présents ou représentés lors de ce conseil d'administration : le quorum a donc été atteint.

Ordre du jour de la séance

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 1er juin 2022
II. Attractivité by Caen Normandie Développement – présentation de l'opération Job dating à Paris
III. « Dream team » de l'emploi
IV. Délibérations
    1- Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2023
    2- Avenants aux conventions de prestations de services 2021-2025 avec Caen la mer
    3- Hébergement de Neac Industry sur Norlanda 1
    4- Nouveaux tarifs sur le RDC (aile D20) du bâtiment Plug'N Work à Colombelles
    5- Modalités de recrutement du personnel de l'agence
    6- Vente vélo électrique
V. Questions diverses

Attractivité by Caen Normandie Développement – présentation de l'opération Job dating à Paris

Madame Vanacker a présenté les actions menées par Caen Normandie Développement pour promouvoir l'attractivité du territoire, notamment à destination des Franciliens en recherche de mobilité professionnelle.

Des questions ont été posées sur le bilan de l'évènement Job dating à Paris, mais pour le moment, il est encore difficile d'en mesurer l'impact et on peut le faire seulement à travers des échanges avec les entreprises présentes sur place. La Directrice explique que l'évènement est très récent et que, dans quelques mois, il sera sûrement possible de proposer un bilan. Le Conseil trouve cet évènement et la communication très intéressants.

« Dream team » de l'emploi

Mesdames Hardy, Laly et Legrand ont notamment présenté les dispositifs existants en Normandie et sur le territoire de Caen la mer pour faciliter le recrutement des entreprises, et les méthodes d'accompagnement développées pour ces dernières.

Des questions ont été posées concernant le support utilisé. Il a été proposé de l'envoyer avec le compte-rendu du Conseil.

Délibérations : résultat des votes et teneur des discussions

1- Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2023
Annexe : Néant

Avis du Conseil d'Administration : Favorable à l'unanimité
Questions/remarques : RAS

2- Avenants aux conventions de prestations de services 2021-2025 avec Caen la mer
Annexes :
- Avenant N°1 à la Convention de prestations de service 2021-2025 pour la gestion du parc immobilier économique
- Avenant N°1 à la Convention à la participation financière des pépinières 2021-2025

Avis du Conseil d'Administration : Favorable à l'unanimité
Questions/remarques : Un membre du Conseil demande comment est gérée la question énergétique dans les pépinières. Le directeur adjoint explique que les coûts énergétiques sont inclus dans des redevances forfaitaires facturées aux entreprises hébergées en pépinière ou hôtel d'entreprises. Le montant de ces forfaits est susceptible d'être réévalué dans les prochains mois.
Un autre membre du Conseil interroge sur le taux d'occupation des pépinières. Le directeur adjoint indique que les pépinières du Forum et de PlugN'Work sont remplies à près de 100 %, tout comme Emergence. Les deux pépinières qui rencontrent le plus de difficultés sont Norlanda et la pépinière ESS car elles sont plus spécifiques. Le fait que la pépinière ESS change de politique d'accueil va peut-être permettre d'augmenter le taux d'occupation dans les prochains mois.

3- Hébergement de Neac Industry sur Norlanda 1
Annexe : Néant

Avis du Conseil d'Administration : Favorable à l'unanimité
Questions/remarques : Monsieur Goutte précise que l'entreprise a répondu à un appel à projet voie fluviale de France et se retrouve avec des entreprises comme Valeo, Orange, Koelis, etc…

4- Nouveaux tarifs sur le RDC (aile D20) du bâtiment Plug'N Work à Colombelles
Annexe : Néant

Avis du Conseil d'Administration : Favorable à l'unanimité
Questions/remarques : RAS

5- Modalités de recrutement du personnel de l'agence
Annexe : Néant

Avis du Conseil d'Administration : Favorable à l'unanimité
Questions/remarques : RAS

6- Vente vélo électrique
Annexe : Néant

Avis du Conseil d'Administration : Favorable à l'unanimité
Questions/remarques : RAS

A Caen, le 16 novembre 2022

Dominique GOUTTE

Président de Caen Normandie Développement

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Date de convocation : 08.11.2022

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le 15 novembre 2022 à 18h.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	8
Nombre de votants	14

Etaient présents : Serge BOUFFARD, Jean-Pierre DUBORD, Jean FERGON, Franck GUEGUENIAT, Dominique GOUTTE, Christophe LOYER, Marc MAOUCHE, Mickael MARIE.

Etaient représentés : Houssem ASSADI, Joël BRUNEAU, Nathalie DONATIN, Amandine FRANÇOIS GOGUILLON, Eric JOAN, Béatrice TURBATTE.

Etaient excusés : Romain BAIL, Philippe BISSAY, Marc LECERF, Myriam MOUCHEL LETELLIER, Amedi NASSER, Marc POTTIER, Lionel RIVOIRE, Rodolphe THOMAS.

N° CA 22-11-15-01 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2023

Des dépenses d'investissement peuvent être nécessaires avant l'adoption du budget 2023, (achat de mobilier pour Caen Normandie Développement ou pour les pépinières Plug & Work, Norlanda et Forum digital, achats de matériel informatique, agencement ou aménagement divers).

Il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur de Caen Normandie Développement à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget d'investissement 2022, les dépenses d'investissement qu'il peut être nécessaire de réaliser avant l'adoption du budget 2023.

VU l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales : " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Directeur à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget d'investissement 2022, les dépenses d'investissement qu'il peut être nécessaire de réaliser avant l'adoption du budget 2023.

AUTORISE le Directeur ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Vote : pour : 14, contre : 0, abstention : 0

Transmis à la Préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022
Exécutoire le 29/11/2022

Le Président,
Dominique GOUTTE

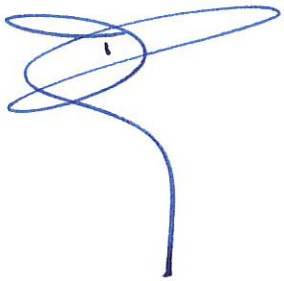

PREFECTURE DU CALVADOS
29 NOV. 2022
COURRIER

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Date de convocation : 08.11.2022

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le 15 novembre 2022 à 18h.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	8
Nombre de votants	14

Etaient présents : Serge BOUFFARD, Jean-Pierre DUBORD, Jean FERGON, Franck GUEGUENIAT, Dominique GOUTTE, Christophe LOYER, Marc MAOUCHE, Mickael MARIE.

Etaient représentés : Houssem ASSADI, Joël BRUNEAU, Nathalie DONATIN, Amandine FRANÇOIS GOGUILLON, Eric JOAN, Béatrice TURBATTE.

Etaient excusés : Romain BAIL, Philippe BISSAY, Marc LECERF, Myriam MOUCHEL LETELLIER, Amedi NASSER, Marc POTTIER, Lionel RIVOIRE, Rodolphe THOMAS.

N° CA 22-11-15-02 - CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES 2021-2025 AVEC CAEN LA MER – AVENANTS N°1

Pour permettre à Caen Normandie Développement de mettre en œuvre une politique immobilière pour le développement et la croissance des jeunes entreprises du territoire, Caen la mer a conclu avec l'Agence deux conventions : une convention de prestations de services pour la gestion du parc immobilier économique du territoire, et une convention à la participation financière des pépinières (article L2511-1 du code de la commande publique), les conventions actuellement en vigueur ayant été signées le 6 janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier certaines dispositions de ces conventions, afin de :

- retirer du champ d'application de la convention pour la gestion du parc immobilier économique le plateau D20 situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Innovaparc D, situé 2 rue Jean Perrin à Colombelles (14460) : ce plateau sera en effet dorénavant géré dans le cadre de la Convention à la participation financière des pépinières 2021-2025,

- autoriser l'Agence à prendre en charge les dépenses de gestion locative, technique ou administrative, sans limite de montant, des bâtiments cités en article 1 de la convention pour la gestion du parc immobilier économique, à l'exception des gros travaux relatifs au clos et au couvert, qui restent à la charge exclusive de la Communauté urbaine (article 606 du Code civil), dans un objectif d'harmonisation de la gestion immobilière des bâtiments gérés par l'Agence.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de prestations de services 2021-2025 pour la gestion du parc immobilier économique du territoire conclue entre la Communauté urbaine Caen la mer et Caen Normandie Développement, figurant en annexe,

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention à la participation financière des pépinières 2021-2025, conclue entre la Communauté urbaine Caen la mer et Caen Normandie Développement, figurant en annexe,

AUTORISE le Directeur ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : pour : 14, contre : 0, abstention : 0

Transmis à la Préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022
Exécutoire le 29/11/2022

Le Président,
Dominique GOUTTE

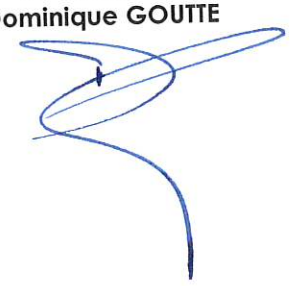

PREFECTURE DU CALVADOS
29 NOV. 2022
COURRIER

AVENANT N°1

à la
Convention de prestations de service 2021-2025
Pour la gestion du parc immobilier économique

(Passée en application de l'article L2511-1 du code de la commande publique)

Entre

La Communauté urbaine CAEN LA MER, représentée par M. Dominique GOUTTE, son vice-président, dûment habilité en vertu de la délibération du Bureau communautaire du 17 novembre 2022 ci-après dénommée « la Communauté urbaine », d'une part,

ET :

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT – Agence de Développement Economique de Caen la Mer, établissement public à caractère industriel et commercial, représentée par Madame Eléonore PLANTET, sa directrice, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération du 15 novembre 2022 du Conseil d'Administration de Caen Normandie Développement, ci-après dénommée « l'Agence », d'autre part,

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

1. L'article 1 : *Objet* est ainsi modifié, avec l'ajout de l'alinéa suivant :

A compter du 1er juillet 2022, en raison du nouveau bail signé entre Caen la mer et Caen Normandie Développement sur l'ensemble du bâtiment Plug N'Work, le plateau D20 situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Innovaparc D, situé 2 rue Jean Perrin à Colombelles (14460), est retiré de la liste des bâtiments ci-dessus. Ce plateau sera en effet dorénavant géré dans le cadre de la *Convention à la participation financière des pépinières 2021-2025*, signée entre Caen la mer et Caen Normandie Développement le 6 janvier 2021.

2. L'article 2-3 : *Maintenance et entretien des bâtiments* est ainsi modifié :

Article 2-3 : maintenance, entretien et gestion des bâtiments

L'Agence devra s'assurer du bon entretien des bâtiments. Elle saisira notamment la direction des bâtiments de tout dysfonctionnement technique et de tout besoin de travaux qu'elle juge utile relevant de la responsabilité du propriétaire. La Communauté urbaine fera réaliser ces prestations ou travaux par les entreprises de son choix et règlera les dépenses correspondantes.

Par ailleurs, dans un objectif d'harmonisation de la gestion immobilière entre les bâtiments cités en article 1 de la présente convention, et les autres bâtiments gérés par l'Agence dans le cadre de la *Convention à la participation financière des pépinières 2021-2025* (Plug & work, Forum Digital, Norlanda 1), l'Agence est autorisée à prendre en charge les dépenses de gestion locative, technique ou administrative, sans limite de montant, des bâtiments cités en article 1, à l'exception des gros travaux relatifs au clos et au couvert, qui restent à la charge exclusive de la Communauté urbaine (article 606 du Code civil). L'Agence est autorisée à souscrire les différents contrats afférents à ces dépenses.

L'Agence fournira à la Communauté urbaine un état des dépenses afin d'obtenir le remboursement des sommes engagées à ce titre au cours de l'année N. Cette demande de remboursement pourra être présentée en une ou plusieurs fois, au fil de l'engagement de dépenses, tout au long de l'année N et au plus tard le 31 mars N+1.

Par ailleurs, afin de permettre à la Communauté urbaine de remplir ses obligations de propriétaire, l'agence devra l'informer des propositions de travaux nécessaires pour l'année suivante, avant la préparation budgétaire de chaque année.

3. L'article 2.5 *Achats de petits équipements et de fournitures* est supprimé.

4. L'article 2.6 est renuméroté 2.5.

5. L'article 3 *Modalités d'entrée et de sortie d'un bien dans le parc géré* est ainsi modifié :

Toute entrée ou sortie ultérieure d'un bien de la présente convention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

6. Date de prise d'effet

Ce présent avenant prendra effet rétroactivement à compter du 1er février 2022.

7. Autres articles de la convention

Tous les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux à Caen,

Le 29/11/2022

Pour l'Agence
CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT
CAEN LA MER

Eléonore PLANTET

Pour le Président
de la COMMUNAUTE URBAINE

Dominique GOUTTE

AVENANT N°1

à la
Convention à la participation financière des pépinières 2021-2025

(Passée en application de l'article L2511-1 du code de la commande publique)

Entre

La Communauté urbaine CAEN LA MER, représentée par M. Dominique GOUTTE, son vice-président, dûment habilité en vertu de la délibération du Bureau communautaire du 17 novembre 2022 ci-après dénommée « la Communauté urbaine », d'une part,

ET :

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT – Agence de Développement Economique de Caen la Mer, établissement public à caractère industriel et commercial, représentée par Madame Eléonore PLANTET, sa directrice, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération du 15 novembre 2022 du Conseil d'Administration de Caen Normandie Développement, ci-après dénommée « l'Agence », d'autre part,

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

1. L'article 3.4 : *Location des pépinières et hôtels de Caen la mer à CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT* est ainsi modifié :

Depuis 2012, la communauté urbaine Caen la mer met à disposition de CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT les locaux servant de base aux trois pépinières Norlanda, Plug N'Work et le Forum digital, moyennant le paiement d'un loyer et de charges pour Plug N'Work, et le paiement d'un loyer pour Norlanda (aucun loyer ni charges ne sont payés par CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT pour le Forum Digital).

La communauté urbaine Caen la mer assurera chaque année le versement d'une subvention correspondant aux montants des loyers révisés et charges payés par CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT.

Le montant de la subvention prendra en compte le réajustement des loyers, les loyers étant indexés sur l'Indice du coût de la construction publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

NB : Toutes autres pépinières ou hôtels d'entreprises pourront être confiés par la Communauté urbaine Caen la mer à CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT par avenant à la présente convention.

2. Date de prise d'effet

Ce présent avenant prendra effet rétroactivement à compter du 1er juillet 2022.

3. Autres articles de la convention

Tous les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux à Caen,

Le 29/11/2022

Pour l'Agence
CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT
CAEN LA MER

Eléonore PLANTET

Pour le Président
de la COMMUNAUTE URBAINE

Dominique GOUTTE

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Date de convocation : 08.11.2022

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le 15 novembre 2022 à 18h.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	8
Nombre de votants	14

Etaient présents : Serge BOUFFARD, Jean-Pierre DUBORD, Jean FERGON, Franck GUEGUENIAT, Dominique GOUTTE, Christophe LOYER, Marc MAOUCHE, Mickael MARIE.

Etaient représentés : Houssem ASSADI, Joël BRUNEAU, Nathalie DONATIN, Amandine FRANÇOIS GOGUILLON, Eric JOAN, Béatrice TURBATTE.

Etaient excusés : Romain BAIL, Philippe BISSAY, Marc LECERF, Myriam MOUCHEL LETELLIER, Amedi NASSER, Marc POTTIER, Lionel RIVOIRE, Rodolphe THOMAS.

N° CA 22-11-15-03 - HEBERGEMENT DE NEAC INDUSTRY SUR NORLANDA 1

La société NEAC Industry s'est lancée début 2018 dans la conception et le développement d'une navette fluviale électrique autonome connectée à propulsion hybride. Un prototype permettant le transport de 8 à 12 personnes sur le canal de Caen était envisagé comme preuve de concept.

Le projet s'est muté en création d'une start up d'ingénierie et de recherche appliquée pour aboutir au concept NEAC® (Navette Electrique Autonome et Connectée). L'objectif est de démontrer la viabilité d'un transport fluvial autonome, totalement décarboné, pour toutes les villes pour lesquelles ce modèle de mobilité serait pertinent.

Depuis l'été 2021 la plateforme navigue régulièrement sur le canal de Caen la mer, elle préfigure le prototype de navette électrique autonome dont les études sont lancées et qui devrait voir le jour en 2023.

Sur la trentaine de projets de bateaux autonomes dans le monde, NEAC est la première en France à faire des tests sur l'eau. Aujourd'hui, le bateau n'est pas autonome à 100 % mais les équipes y travaillent pour être prêtes lors des Jeux Olympiques 2024 à Paris. Des études, relatives à l'organisation globale des transports vers le village olympique sont en cours.

Les développements actuels consistent à concevoir un système de navigation intelligent intégrant des fonctions d'automatisation, totalement sécurisé, pour le transport de passagers et de marchandises. Cette assistance intelligente est basée sur une solution numérique embarquée : ASPEDSA® (Autonomous Ship Positioning and Environmental Detection for Steering Actions), elle vise à rendre plus sûre et plus économique les services de mobilité sur l'eau et à terme, permettre de remplacer le pilote.

Outre le projet de navette autonome, NEAC s'appliquera également dans les prochains mois à "cyberprotéger" les prises de décisions de l'ASPEDSA® en lien avec l'ENSICAEN (Laboratoire GREYC) et la société SECURE-IC et ainsi proposer un projet de recherche appliquée à la cybersécurité maritime.

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Ce projet CyberNEAC, basé sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et des tests grandeur nature sur la plateforme NEAC, a été labellisé par les pôles de compétitivité TES et Images & Réseaux. A partir de 2024, il devrait déboucher sur de nombreuses applications de communications maritimes sécurisées de bout en bout.

Le projet NEAC est soutenu par Caen la mer, qui a vu dans cette initiative une opportunité de mettre en valeur l'excellence de son écosystème scientifique et technique dans les domaines de l'électronique et du numérique ainsi que les compétences de sa filière nautique.

La société NEAC Industry bénéficie d'une convention de domiciliation hors mur au sein de la pépinière Norlanda, à titre gracieux, depuis avril 2021. Pour avancer au mieux dans sa R&D, NEAC a besoin de bureaux.
Norlanda possède plusieurs bureaux inoccupés, l'environnement autour du bâtiment n'attire plus d'entreprises ou de projets liés au maritime.
Nous sollicitons donc le Conseil d'administration pour accorder la mise à disposition gracieuse de 2 bureaux au sein de Norlanda 1 et ce pour une durée 3 ans dans le cadre d'une convention d'occupation en pépinière d'entreprises.

La valorisation de cette mise à disposition est de :

Redevance annuelle HT				
Bureau	**Surface en m²**	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**
B1	15,76	2.472 €	2.726 €	3.020 €
B2	15,47	2.442 €	2.691 €	2.977 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE Caen Normandie Développement à mettre gracieusement à disposition de la société NEAC deux bureaux sur Norlanda 1, pour une durée de trois ans.

AUTORISE le Directeur ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : pour 14, contre 0, abstention 0 :

Transmis à la Préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022
Exécutoire le 29/11/2022

Le Président,
Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CALVADOS
29 NOV. 2022
COURRIER

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Date de convocation : 08.11.2022

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le 15 novembre 2022 à 18h.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	8
Nombre de votants	14

Etaient présents : Serge BOUFFARD, Jean-Pierre DUBORD, Jean FERGON, Franck GUEGUENIAT, Dominique GOUTTE, Christophe LOYER, Marc MAOUCHE, Mickael MARIE.

Etaient représentés : Houssem ASSADI, Joël BRUNEAU, Nathalie DONATIN, Amandine FRANÇOIS GOGUILLON, Eric JOAN, Béatrice TURBATTE.

Etaient excusés : Romain BAIL, Philippe BISSAY, Marc LECERF, Myriam MOUCHEL LETELLIER, Amedi NASSER, Marc POTTIER, Lionel RIVOIRE, Rodolphe THOMAS.

N° CA 22-11-15-04 - NOUVEAUX TARIFS SUR LE RDC (AILE D20) DU BATIMENT PLUG'N WORK A COLOMBELLES

Par décision du Président, rendue exécutoire le 1er juin 2022, Caen la mer et Caen Normandie Développement ont convenu de conclure un seul et nouveau bail commercial à compter du 1er juillet 2022 portant sur l'ensemble de l'immeuble « Innovaparc B – PLUG'N WORK » situé 2 rue Jean Perrin à Colombelles (14460), incluant donc nouvellement l'aile D20 du RDC du bâtiment.

En raison de la vocation de cet ensemble immobilier (pépinières et hôtels d'entreprises), Caen Normandie Développement est autorisé par le Caen la mer au travers du bail commercial à sous louer tout ou partie des locaux, pour permettre l'implantation d'entreprises.

Il est donc nécessaire de fixer de nouveaux tarifs de location pour cet espace de bureaux au RDC de l'aile D20 en cohérence avec les tarifs déjà appliqués sur les bureaux du bâtiment.
Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS HT/AN

			année 1	année 2	année 3	Hôtellerie
RDC	D20 - 1	**53,40 m²**	8 010 €	9 015 €	10 165 €	11 935 €
RDC	D20 - 2 et 3	**78,40 m²**	11 760 €	13 235 €	14 925 €	17 525 €
RDC	D20 - 4	**62,10 m²**	9 315 €	10 480 €	11 825 €	13 880 €
RDC	D20 - 5	**12,50 m²**	2 630 €	2 930 €	3 275 €	3 805 €
RDC	D20 - 6	**12,50 m²**	2 630 €	2 930 €	3 275 €	3 805 €
RDC	D20 - 7	**37,62 m²**	5 645 €	6 350 €	7 165 €	8 410 €
RDC	D20 - 8	**37,62 m²**	5 645 €	6 350 €	7 165 €	8 410 €
RDC	D20 - 9	**38 m²**	5 700 €	6 415 €	7 235 €	8 495 €
RDC	D20 - 10	**21 m²**	3 545 €	3 940 €	4 395 €	5 090 €
RDC	D20 - 11	**17 m²**	3 095 €	3 410 €	3 780 €	4 345 €

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE Caen Normandie Développement à appliquer les tarifs ci-dessus mentionnés, rétroactivement à la date d'effet du nouveau bail, soit le 1er juillet 2022,

AUTORISE le Directeur ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : pour : 14, contre : 0, abstention : 0

Transmis à la Préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022
Exécutoire le 29/11/2022

Le Président,
Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CA...
29 NOV. 2022
COURRIER

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Date de convocation : 08.11.2022

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le 15 novembre 2022 à 18h.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	8
Nombre de votants	14

Etaient présents : Serge BOUFFARD, Jean-Pierre DUBORD, Jean FERGON, Franck GUEGUENIAT, Dominique GOUTTE, Christophe LOYER, Marc MAOUCHE, Mickael MARIE.

Etaient représentés : Houssem ASSADI, Joël BRUNEAU, Nathalie DONATIN, Amandine FRANÇOIS GOGUILLON, Eric JOAN, Béatrice TURBATTE.

Etaient excusés : Romain BAIL, Philippe BISSAY, Marc LECERF, Myriam MOUCHEL LETELLIER, Amedi NASSER, Marc POTTIER, Lionel RIVOIRE, Rodolphe THOMAS.

N° CA 22-11-15-05 - MODALITES DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'AGENCE

L'article R2221-28 de Code général des collectivités territoriales et l'article 13 des statuts de l'Agence prévoient que *« le Directeur recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires »*. Aucune autre autorisation du Conseil d'administration n'est légalement nécessaire pour permettre au Directeur de recruter ou licencier, à partir du moment où les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

Or, ces dernières années, l'Agence a chaque année adopté par délibération du Conseil d'administration un tableau des emplois fixant l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et autorisant le Directeur à recruter le personnel dans la limite des emplois inscrits dans ce tableau, en se basant sur l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Toutefois, cette loi n'est pas applicable aux établissements de statut EPIC comme Caen Normandie Développement, dont le personnel est de statut privé : le vote d'un tableau des effectifs n'est donc pas nécessaire pour l'Agence.

Dans un objectif de simplification et de conformité à la réglementation, il est donc dorénavant proposé de fixer comme unique limite aux recrutements effectués par le Directeur (CDI, CDD, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, stagiaires) les crédits inscrits au budget de l'année en cours.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° CA-21-03-24-06 an date du 24 mars 2021, dernière délibération ayant adopté un tableau des effectifs,

ABROGE les délibérations n°CA-20-10-08-06, n°CA-20-10-08-07 et n° CA-20-10-08-08, relatives à la signature de conventions de stages, de contrats d'apprentissage et de contrats de professionnalisation,

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

AUTORISE le Directeur de Caen Normandie Développement à recruter et licencier le personnel nécessaire au fonctionnement des services (CDI, CDD, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, stagiaires) dans la seule limite des inscriptions budgétaires, conformément à l'article R2221-28 de Code général des collectivités territoriales,

AUTORISE le Directeur de Caen Normandie Développement à accorder aux stagiaires, après appréciation du travail fournit et dès lors que la convention de stage l'y autorise, des gratifications au-delà du minimum légal pour un montant maximum de 1 000,00€ net par stage,

AUTORISE le Directeur ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : pour : 14, contre : 0, abstention : 0

Transmis à la Préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022
Exécutoire le 29/11/2022

Le Président,
Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CAL
29 NOV. 2022
COURRIER

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Date de convocation : 08.11.2022

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, Président dans les locaux de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks - Caen le 15 novembre 2022 à 18h.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	8
Nombre de votants	14

Etaient présents : Serge BOUFFARD, Jean-Pierre DUBORD, Jean FERGON, Franck GUEGUENIAT, Dominique GOUTTE, Christophe LOYER, Marc MAOUCHE, Mickael MARIE.

Etaient représentés : Houssem ASSADI, Joël BRUNEAU, Nathalie DONATIN, Amandine FRANÇOIS GOGUILLON, Eric JOAN, Béatrice TURBATTE.

Etaient excusés : Romain BAIL, Philippe BISSAY, Marc LECERF, Myriam MOUCHEL LETELLIER, Amedi NASSER, Marc POTTIER, Lionel RIVOIRE, Rodolphe THOMAS.

N° CA 22-11-15-06 - VENTE VELO ELECTRIQUE

Caen Normandie Développement a procédé le 17 septembre 2019 à l'acquisition d'un vélo électrique pour les déplacements professionnels de la Directrice, pour un montant de 1 784,90 € HT, dont 158,75 € HT d'accessoires divers (antivol, chaine, casque, cape de pluie et gilet réfléchissant).

Ce vélo ayant été utilisé de manière intensive, et présentant certains dysfonctionnements, il semble aujourd'hui préférable de le changer pour permettre à la Directrice de circuler en toute sécurité dans l'agglomération.

Un nouveau vélo électrique a donc été acheté en juin 2022.

Il est donc aujourd'hui proposé de vendre ce vélo à la date d'effet du 1er décembre 2022, et de fixer son prix de vente à un montant de 606,53 € HT, soit 727,84 € TTC, ce qui correspond à la valeur nette comptable de vélo à cette date, déduction faite du prix des accessoires.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE Caen Normandie Développement à vendre à la date d'effet du 1er décembre 2022 le vélo électrique de marque KALKHOFF acquis le 17 septembre 2019, et de fixer son prix de vente à un montant de 606,53 € HT, soit 727,84 € TTC,

AUTORISE le Directeur ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Vote : pour : 14, contre : 0, abstention : 0

Transmis à la Préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29/11/2022
Exécutoire le 29/11/2022

Le Président,
Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CALVADOS
29 NOV. 2022
COURRIER